

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 11 DÉCEMBRE 2020

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 11 décembre 2020*

Aujourd'hui, à seize heures dix, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 68 Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles
- n<sup>o</sup> 72 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.